Convention d'interdiction des armes biologiques et à toxines
(CIABT/BTWC)
Réunion des Etats parties
(4-7 décembre 2018)

Intervention de S.E.M. Yann Hwang,
Ambassadeur, Représentant permanente de la France
auprès de la Conférence du désarmement
(Genève, 4 décembre 2018)

Débat général

Monsieur le Président,

La France s'associe pleinement à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne et y ajoute quelques remarques à titre national.

Nous nous réunissons un an après la relance d'un processus intersessionnel ambitieux lors de la dernière Conférence des Etats parties, qui a permis de tenir en août dernier des réflexions de fond au sein des différents groupes de travail technique. La France se félicite de la qualité des travaux engagés et souhaite que cette dynamique se poursuive dans la perspective de la 9e Conférence d'examen.

Les discussions d'août dernier ont montré l'intérêt d'un grand nombre d'Etats parties à renforcer la Convention ainsi qu'à confier de nouvelles tâches à l'unité d'appui à la mise en œuvre de la convention, l'ISU. Nous ne pouvons que soutenir toute initiative visant à renforcer ce que nous considérons être l'un des instruments essentiels de renforcement de la paix et de la sécurité internationale. Le renforcement de la Convention est une nécessité pour lui permettre de faire face à des menaces renouvelées.

Lors de la précédente Conférence des Etats parties nous avons mandaté la présidence de présenter les mesures nécessaires afin de redresser la situation financière de la Convention. Nous remercions le Président d'avoir conduit des démarches de fond et d'avoir travaillé avec les différents groupes régionaux sur le document de travail qui sera présenté plus tard. Je souhaiterais cependant déplorer le double discours porté par certains pays au sein de cette Convention qui d'une part affiche leur volonté de travailler, par tous les moyens, au renforcement de la Convention et qui par ailleurs n'ont pas rempli depuis plusieurs années leurs obligations financières au sein de la Convention. Nous appelons à présent à faire preuve de cohérence entre les souhaits exprimés et les moyens pour y parvenir. Soutenir le multilatérisme, c'est d'abord lui donner les moyens financiers de fonctionner.

Monsieur le Président,

La menace reste présente. Le risque d’un détournement d’agents biologiques au profit d’un Etat ou de groupes terroristes ne peut être exclu. Par ailleurs, le développement de l'industrie biotechnologique et l’accès facilité aux technologies duales accroît le caractère diffus de la menace. Les dernières pandémies, notamment celle d’Ebola, ont renforcé notre conscience de l’impact dévastateur d’une épidémie de grande ampleur. Les effets de l’utilisation d’une arme biologique seraient probablement encore plus difficiles à juguler. C’est pourquoi le renforcement des instruments de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive est essentiel et que mon pays continuera de jouer un rôle actif dans les enceintes de lutte contre la prolifération.

La France croit ainsi que l’article VII est un article essentiel de la CIABT devant faire l’objet d’une mise en œuvre opérationnelle renforcée. C’est pourquoi la France, avec l’Inde, ont de nouveau présenté lors du processus intersessionnel, un document de travail conjoint proposant la création d’une base de données recensant les offres d’assistance susceptibles d’être fournis en cas d’exposition d’un Etat partie à un danger par suite d’une violation des dispositions de la CIABT. Nous nous réjouissons de l’accueil positif de cette proposition lors de la réunion d’experts, de nombreuses suggestions ont été faites par les Etats parties dans le but de rendre opérationnel la création d’une telle base de données. L’Inde et la France s’attacheront d’ici la prochaine réunion à proposer de nouveaux éléments.

Monsieur le Président,

La France attache une grande importance à la transparence ainsi qu'aux mesures de confiance car elles sont au cœur du travail de désarmement. Lors de la 7e Conférence d'examen la France proposait de développer un système de revue par les pairs au sein de la Convention. Depuis 2011, 14 pays, y compris la France, ont accueilli des exercices de transparence et près de 35 pays y ont pris part. Nous nous félicitons de voir que cette initiative propose un large éventail d'exercices de transparence, permettant à ceux qui le souhaiteraient d'en accueillir un.

Les exercices de transparence volontaire permettent d'améliorer la confiance entre les Etats parties, de partager les expériences ainsi que les bonnes pratiques dans la mise en œuvre nationale de lutte contre la prolifération. Ces exercices permettent de développer la coopération internationale, régionale et bilatérale en identifiant des domaines clés dans lesquels une assistance au renforcement des capacités peut être nécessaire, tout en respectant pleinement la souveraineté nationale.

La France, accompagnée de plusieurs autres pays, a décidé de pousser pour la création d'une plateforme d'échanges sur la mise en œuvre d'exercices de transparence volontaire, en y incluant également les apports de la société civile. Cette plateforme permettra de renforcer la mise en œuvre de la Convention notamment en soutenant les efforts de mise en œuvre au niveau national ; d'échanger les bonnes pratiques

pour les exercices de transparence volontaire envisagés par les Etats parties à la CIABT ; de créer un recueil des exercices menés jusqu'à présent, qui sera régulièrement mis à jour et présenté comme document de travail à la Convention ; enfin, d'identifier les besoins potentiels d'assistance et de coopération. Je souhaiterais clarifier un élément, cette plateforme n'est en aucun cas conçue comme un outil remplaçant un mécanisme de vérification. Il s'agit, ici, d'une approche différente en ce que cette plateforme est un cadre flexible, laissant les Etats désireux de conduire un exercice, toute latitude à la définition des contours de leur exercice.

Monsieur le président,

Pour finir, je souhaiterais :

Me réjouir de l'universalisation progressive de la Convention. Nous devons maintenir nos efforts afin de continuer à donner à cette norme une autorité et une crédibilité universelle.

Ensuite, **comme vous le savez, la France est dépositaire du Protocole de Genève de 1925**. Cet instrument conserve aujourd'hui sa pleine pertinence. La France encourage tous les efforts internationaux destinés à accroitre l'universalisation du Protocole. Elle appelle par ailleurs à poursuivre le mouvement de levée des réserves émises au titre du Protocole.

Enfin, je voudrais rappeler que la France accorde une grande importance au maintien de l'effectivité du mécanisme du Secrétaire Général en cas d'usage allégué d'armes biologiques et chimiques. La France reste pleinement mobilisée en faveur de la mise en œuvre opérationnelle de ce mécanisme, qui a prouvé son efficacité.

Je vous remercie./.